



Info-RSG

N° 38, 20 mars 2013

Du côté de la direction

Nouveau bureau- Nouvelle équipe!

Ça bouge beaucoup à La trottinette ces temps-ci avec le déménagement et le départ de plusieurs employées. Mais tout est en train de se stabiliser.



Denisa Anaca a décidé de se consacrer à temps plein à la formation obligatoire des RSG, autant pour le cours de secourisme que celui des 45 heures.

Maryline, notre étudiante qui nous a donné longtemps un grand coup de main avec les inscriptions des dossiers

d'enfants, les fiches d'assiduité et les réclamations de subvention a décidé de poursuivre son chemin dans un autre environnement professionnel.

À toutes les 2, je leur souhaite beaucoup de succès dans leur nouveau cheminement.

Réorganisation interne

En attendant l'embauche d'une autre personne à la réglementation, le groupe de RSG est temporairement réparti par ordre alphabétique entre les deux conseillères Anne et Fatima.

★Anne Brunet: de Rosa Acuna à Rouguiatou Hann.

★Fatima Flamenco: de Rahima Harez à Latifa Znaïdi.

Bienvenue à notre nouvelle trott-employée

C'est avec plaisir que nous vous annonçons l'arrivée de Linlin Deng dans notre équipe administrative, à titre de commis de bureau. C'est elle qui réceptionnera et traitera les nouvelles demandes de dossiers PCR, les renouvellements d'entente de services, les *Réclamations de subvention* et les *Fiches d'assiduité*. C'est donc à elle qu'il faudra vous adresser à l'avenir (au poste 117), pour le suivi de tous ces dossiers. C'est également elle qui vous appellera lorsque nécessaire pour des informations manquantes ou des corrections à apporter.

D'ici peu, nous allons combler le poste de commis comptable et je vous en reparlerai prochainement.

Le
printemps
est arrivé !



Montant forfaitaire pour le perfectionnement RSG

Pour l'année 2012-2013, un montant forfaitaire de 61,75 \$ vous sera versé conditionnellement au respect des critères d'admissibilité suivants :

1- **La période de référence** du 1er avril 2012 au 31 mars 2013 constitue le premier critère dans l'admissibilité d'une RSG à l'octroi du montant forfaitaire puisque la RSG doit avoir été, à un moment ou à un autre au cours de la période de référence, reconnue par le BC.

2- **L'année de référence** constitue le second critère d'admissibilité. L'année de référence varie d'une RSG à une autre. Tel que le prévoit l'article 59 du Règlement, l'année de référence d'une RSG commence au moment où elle termine sa formation initiale. Pour bénéficier du montant forfaitaire accordé pour l'année 2012-2013, la RSG devra avoir terminé minimalement six heures de formation continue ou de perfectionnement au terme de son année de référence qui **commence entre le 1er avril 2012 et le 31 mars 2013**.

3- **La RSG a fourni au BC** un document attestant de sa participation à une ou des formations cumulant au moins six heures;

4- La formation continue ou le perfectionnement est **relié à l'un des quatre axes de la formation prévue pour les RSG** à l'article 57 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (le Règlement)

- 1° le rôle d'une personne responsable d'un service de garde en milieu familial;
- 2° le développement de l'enfant;
- 3° la sécurité, la santé et l'alimentation;
- 4° le programme éducatif prévu par la Loi.

5- La RSG qui est qualifiée selon l'article 22 du Règlement, n'a pas l'obligation de suivre un perfectionnement, mais si elle a tout de même suivi au moins six heures de formation continue ou de perfectionnement, elle sera indemnisée également.

Du côté de la direction, suite

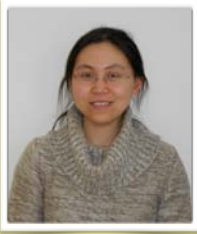

Appellation: «Garderie»

La semaine dernière, nous avons reçu un appel d'un inspecteur du Ministère nous faisant part que l'un de nos service de garde avait comme nom: «La garderie.....». Je rappelle que les RSG n'ont pas le droit, légalement, d'utiliser officiellement le terme «Garderie», car il appartient à une autre catégorie de services de garde.

Les personnes reconnues par un bureau coordonnateur doivent, dans leur publicité ou tout ce qui paraît officiellement, utiliser le terme: service de garde en milieu familial.

Échéances

Le 31 mars arrive à grand pas et cette date est une échéance pour plusieurs d'entre-vous, en ce qui concerne le perfectionnement annuel ou le renouvellement de votre assurance. Assurez-vous de respecter les échéances et de nous faire parvenir les documents l'attestant.



Bonjour à toutes et à tous, je m'appelle Linlin, nouvelle commis de bureau du BC la trottinette carottée. J'aimerais profiter de cette occasion pour saluer chaleureusement tous les enfants, les parents et toutes les RSG de Villeray-la Petite Patrie.

L'enfant représente l'avenir du pays : le pays s'épanouira s'il s'épanouit et déclinera s'il décline. L'éducation à la petite enfance, en tant que première étape de l'éducation, est donc essentielle pour le développement du pays. Elle doit mériter l'intérêt et l'attention de tous ceux qui se soucient de leur pays.

Je suis très heureuse d'entrer au BC La trottinette carottée et de m'engager dans la cause de la petite enfance. J'espère que nous aurons une agréable collaboration administrative et pourrons ainsi contribuer ensemble au bien être de tous les enfants de La trottinette carottée.

Linlin Deng

Du côté de l'administration

APSS non déterminées

Vous avez jusqu'au 31 mars 2013 pour prendre vos 16 journées d'APSS non déterminées. S'il vous reste des journées non prises à cette date, vous serez dans l'obligation de fermer et de rembourser ces journées.

Congé férié

Lundi de Pâques, le premier avril est un congé férié. Vous devez fermer votre service de garde et inscrire **AD dans le sommaire de réclamation et les fiches d'assiduités**.

Continuité pour les signatures des dossiers

Lors de l'inscription d'un nouvel enfant, le nom du parent qui est inscrit dans le formulaire de demande de place à 7\$, et qui l'a signé, doit obligatoirement être le même que celui qui signe les renouvellements d'entente de services et les fiches d'assiduités.

ATTENTION! LES NOUVEAUX POSTES TÉLÉPHONIQUE SONT TOUS MAINTENANT PRÉCÉDÉS DU CHIFFRE 1



Comptabilité/administration:		poste: 110
Direction:	Geneviève Lemay	poste: 111
Réglementation:	Anne Brunet	poste: 112
	Fatima Flamenco	poste: 114
Pédagogie:	Martine Bouffange	poste: 116
Secrétariat/administration:	Linlin Deng	poste: 117